

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 01 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MURAT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Djuwan ARMANDET, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Eric JOB, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSELDRE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Eric VIALA

Étaient absents excusés:

Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Franck DE MAGALHAES, David GENEIX, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Jérôme LUSSERT, Thierry MATHIEU, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Ghyslaine PRADEL, Jean RONGIER, Christophe SOULIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER, Roland VERNET

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER pouvoir à Gérard POUDEROUX
Lucette CHAUVEL pouvoir à Georges CEYTRE
Alain GRIFFE pouvoir à Eric VIALA
Pierre JUILLARD pouvoir à Pierrick ROCHE
Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER
Jérôme LUSSERT pouvoir à Michel PORTENEUVE

Thierry MATHIEU pouvoir à Gilles AMAT
Bernard PAGENEL pouvoir à Daniel MEISSONNIER
Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD
Jean Louis VERDIER pouvoir à Philippe ROSSEEL
Roland VERNET pouvoir à Philippe LEBERICHEL

Date de convocation : 25 janvier 2024
Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET
Membres en exercice : 57
Présents : 30 – Pouvoirs : 11 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Renouvellement de l'agrément au titre du service civique

Vu le Code de la fonction publique territoriale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 10 mars 2010 et le décret n°2010-485 du 12 mars 2010 créant le dispositif de service civique ;

Vu la délibération n°10 en date du 19 février 2018 validant la demande d'agrément au titre du service civique ;

Vu la délibération n° 76 en date du 18 février 2021 validant la demande de renouvellement de cet agrément ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cet agrément dans le cadre de la politique jeunesse et de développement social menées par Hautes Terres Communauté ;

Considérant la concordance entre les domaines d'interventions prioritaires retenus par l'Etat dans le cadre de ce dispositif et les enjeux auxquels la collectivité doit répondre ;

Considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à introduire un dossier de demande de renouvellement d'agrément au titre de l'engagement de service civique auprès des services de l'Etat ;
- **DE DONNER** son accord à l'accueil de jeunes en service civique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2024 ;

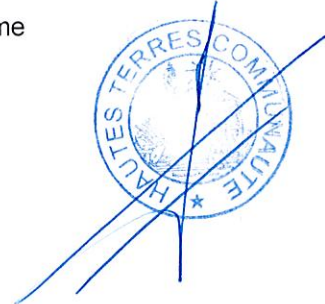
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.